

Cohorte 2017 en chiffres

180 médecins résidents ont été invités à la cérémonie d'assermentation¹

- 54 % - Médecine de famille
- 46 % - Autres programmes

Parmi les 180 médecins résidents, 124 personnes ont répondu à un sondage dont voici les principaux constats.

Ces données excluent les 16 médecins résidents participant à la cérémonie de Moncton.

Lieu de pratique après la résidence :

	Médecine de famille	Spécialité
Québec	51	47
Ailleurs au Canada	0	4
États-Unis	0	0
Non-déterminé	3	3

9 médecins résidents recrutés pour une pratique en Estrie :

	Médecine de famille	Spécialité
Estrie	2	7

7 médecins résidents recrutés pour une pratique à Sherbrooke :

	Médecine de famille	Spécialité
Sherbrooke	0	7

SERMENT PROFESSIONNEL DU MÉDECIN

*“Je remplirai mes devoirs de médecin envers tous les patients avec conscience, loyauté et intégrité;
Je donnerai au patient les informations pertinentes et je respecterai ses droits et son autonomie;
Je respecterai le secret professionnel et ne révélerai à personne ce qui est venu à ma connaissance dans
l'exercice de la profession à moins que le patient ou la Loi m'y autorise;
J'exercerai la médecine selon les règles de la science et de l'art et je maintiendrai ma compétence;
Je conformerai ma conduite professionnelle aux principes du Code de déontologie;
Je serai loyal(e) à ma profession et je porterai respect à mes collègues;
Je me comporterai toujours selon l'honneur et la dignité de la profession.”*

¹ Il est à noter que, pour être éligible, un médecin-résident doit terminer sa résidence durant l'année 2017